

des choses «non rational», pour employer le terme de l'honorable député de Regina-Est (M. Burton). Mais je vais résister à la tentation et me réserver pour d'autres circonstances.

D'ailleurs, j'ai dit à peu près tout ce que j'avais à dire sur le bill C-215, soit au moment de ma déclaration du 14 mai dernier, soit le 21 janvier, au stade de la deuxième lecture, soit au cours des nombreuses séances du comité des finances, du commerce et des questions économiques. J'ai eu l'occasion d'y traiter du sujet en détail, et j'y ai soulevé à peu près tous les aspects de cette politique des produits textiles et du vêtement.

Mes fonctionnaires ou moi-même avons parlé de l'état de cette industrie, qui n'est pas aussi bon que certains députés—dont celui d'Athabasca (M. Yewchuk), en particulier—voudraient bien le faire croire, pour justifier qu'on ne s'en occupe pas, mais qui n'est pas aussi mauvais que certains autres le prétendent, pour justifier qu'on s'en débarrasse. Nous avons parlé, au comité et ici même, des nombreux changements qui se produisent dans cette industrie, changements qui font, par exemple, que la mode va y jouer un rôle de plus en plus considérable, changements qui font que le coût de la main-d'œuvre sera de moins en moins considérable, à mesure que la technologie et l'équipement seront perfectionnés, changements qui, soit dit en passant, avantageront nos producteurs.

Nous avons évidemment parlé des problèmes posés par les importations des pays à faible coût de production et des ventes considérables que ces pays font déjà au Canada, comme en témoigne le fort degré de pénétration de leurs produits dans le marché domestique. Nous avons vu, en comité, comment les autres pays industrialisés répondent aux problèmes causés par les exportations, et je pense que nous avons clairement démontré que l'attitude du Canada avait été des plus conciliante et des plus constructive à l'égard des pays en voie de développement.

J'ai décrit également la nouvelle politique comme étant «globale», avec des aspects commerciaux, industriels, financiers, sociaux et même esthétiques. J'ai indiqué la direction générale de cette politique soit celle de la rationalisation, et de la concentration dans certains secteurs identifiés comme viables, de façon, justement, à pouvoir éviter l'attitude protectionniste.

J'ai expliqué la composition et le fonctionnement de la Commission du textile et du vêtement, de même que les critères sur lesquels seront fondés ses jugements. Je ne peux évidemment répéter tout cela. Mais j'aurais souhaité que certains députés ou certains éditorialistes qui ont condamné cette politique, et ce, parfois sans appel, se soient mieux renseignés. Mais je pense qu'on fait face, dans ces cas, à des préjugés que, comme dit l'auteur, «la raison ne connaît pas».

Cependant, ici, à la Chambre, je dois souligner que rares sont les députés renseignés qui sont opposés à ce bill. Nous avons eu surtout des différences de vues sur l'esprit de la mise en vigueur du bill, certains craignant que la Commission et le gouvernement soient trop protectionnistes, d'autres craignant qu'ils soient trop libéraux.

D'ailleurs, soit dit en passant, certains critiques, notamment de l'opposition, ont trouvé le moyen de condamner la politique relative aux produits textiles comme étant trop protectionniste, tout en réclamant, parfois dans le

[L'hon. M. Pepin.]

même discours, plus de protectionnisme quant au secteur industriel ou agricole qui les intéresse davantage, eux ou leur région.

Je pense que si un logicien étudiait certains discours qui ont été prononcés en cette enceinte à l'occasion de ce bill, il se marrerait pendant plusieurs jours. Dans l'un ou l'autre cas, certains députés ou éditorialistes ont argumenté à partir de leurs propres préjugés, car—et je l'ai dit plusieurs fois—le bill lui-même ne traduit pas de préjugés, mais ne fait qu'énumérer les facteurs dont il faudrait tenir compte. Le bill indique tout au plus une direction, soit celle de la rationalisation autour de secteurs viables. Le bill—plusieurs députés, dont ceux de Regina-Est et de Waterloo, l'ont reconnu, et je les en remercie,—vise uniquement à créer un cadre, à fournir un instrument de décision et des moyens de mettre en application des décisions.

Le tout est, à mon avis et à celui de plusieurs, si bien équilibré que, présentement, certains industriels se servent de cette politique pour justifier la fermeture d'usines, alors que des députés et des commentateurs accusent le gouvernement de prendre des dispositions protectionnistes.

A mon avis, les deux accusations sont contradictoires, ne pouvant toutes deux être vraies. Il me semble en effet que certaines fermetures d'usines qui ont lieu présentement peuvent très bien s'expliquer en invoquant l'esprit de ce bill. Si tel est le cas, le bill ne peut être protectionniste. La vie présente toujours certaines contradictions, j'en conviens, mais il y en a parfois qui sont impossibles à accepter.

[Traduction]

On a beaucoup parlé de libre-échange, monsieur l'Orateur.

Des voix: Adopté.

L'hon. M. Pepin: Puis-je faire appel à l'indulgence de la Chambre. Voilà des jours que je n'ouvre pas la bouche. Ces 10 minutes m'appartiennent.

On a beaucoup parlé de libre-échange au cours du débat. Tout le monde, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, est en faveur d'une libéralisation du commerce, surtout quand quelqu'un d'autre est en cause. A la lecture des mémoires présentés au gouvernement par des institutions nationales telles que la Fédération canadienne du travail et le Congrès du travail du Canada, on se rend compte que tout le monde préconise la libéralisation du commerce. Cependant, comme on peut en juger par les paragraphes suivants, le libre-échange s'entend «dans la mesure du possible». Ces principes de libre-échange, de protectionnisme et ainsi de suite, dans leur sens absolu, se trouvent habituellement dans des manuels ou ouvrages classiques sur la sociologie, l'économie ou la science politique. Il va de soi, cependant, que l'art du possible est la seule réalité. Comme l'a signalé le député de Regina-Est (M. Burton), il s'agit en pratique de trouver l'équilibre, le bon dosage. Les êtres intelligents discutent du dosage, de l'équilibre, non de l'absolu.

● (4.50 p.m.)

Je vais maintenant répondre brièvement aux questions qu'on a posées. Le député d'Ontario (M. Cafik) a demandé s'il serait possible que la commission révise les décisions au sujet de la désignation d'avantages spéciaux pour les travailleurs si les circonstances venaient à changer. Or,